

Division des examens et des concours

DEC 1

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs de recherche, branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type Chef-fe de projet ou expert-e en ingénierie des systèmes d'information, ouvert au titre de l'affectataire rectorat de Montpellier, session 2026

**LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE
RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER
CHANCELIERÈ DES UNIVERSITÉS**

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs de recherche,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs de recherche dans la branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type Chef-fe de projet ou expert-e en ingénierie des systèmes d'information, ouvert au titre de l'affectataire rectorat de Montpellier, au titre de l'année 2026 :

Madame AMOUROUX Magali, attachée principale d'administration de l'État, présidente, rectorat, Montpellier.

Madame ESTUBE Laetitia, ingénieure de recherche, vice-présidente, rectorat, Montpellier.

Monsieur ANTONINI Grégory, ingénieur de recherche, expert, rectorat, Aix-en-Provence.

Monsieur RIEUX Alexandre, ingénieur de recherche, expert suppléant, rectorat, Limoges.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Montpellier, le 17 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation
La secrétaire générale d'académie

Isabelle CHAZAL